



Section espace aérien 29.04.2010

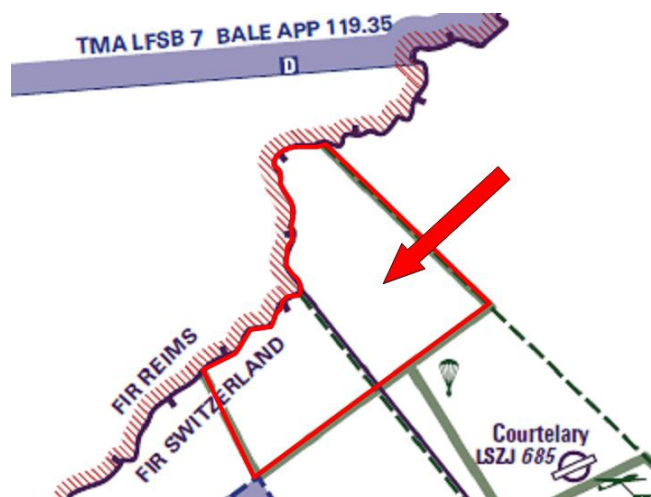
Zone de vol à voile dans la région LeNoirmont/Saignelégier

Suppression

Référence / dossier: 6/65/65-05

Contexte

Dans la région Le Noirmont/Saignelégier se trouve une zone de vol à voile comprise entre le sol et 2900m (cf. croquis).



Dans le cadre d'un contrôle périodique, nous avons constaté que la procédure d'approche IFR sur la piste 24 de l'aérodrome Les Eplatures traverse cette zone de vol à voile. Les pilotes étant autorisés à appliquer des distances réduites par rapport aux nuages dans le périmètre de la zone de vol à voile, les vols effectués selon les règles de vol aux instruments ne sont pas autorisés dans ces zones.

Conséquence

Afin de pouvoir maintenir la procédure d'approche aux instruments à l'aérodrome Les Eplatures, la **zone de vol à voile** décrite ci-dessus est **supprimée** avec effet immédiat.

Publication de NOTAM

(W0353/10 NOTAMN

Q) LSAS/QWGXX/V/BO/W/000/095/4659N00651E018

A) LSAS B) 1004281709 C) PERM

E) GLIDER ZONE (GZ11) IN LE NOIRMONT/SAIGNELEGIER AREA WITH UPPER LIMIT 2900 M SUSPENDED DUE TO INTERFERENCE WITH IFR APCH PROC AT LES EPLATURES.

F) GND

G) FL095)

Ce courrier constitue une information. Seules les publications aéronautiques sont juridiquement valables.